

[Français]

**L'hon. M. Marchand:** Monsieur le président, je dois m'opposer à cet amendement parce que je suis d'avis que les raisons qui le motivent ne sont pas valables.

Il peut sembler étranger, en effet, monsieur le président, que nous prévoyions dans la loi l'établissement d'un conseil spécial pour les provinces Maritimes et que nous n'en prévoyions pas pour le reste du Canada. Et la raison de cela, c'est que la région de l'Atlantique constitue un problème particulier. D'ailleurs, l'Office d'expansion économique de la région atlantique, qui existait auparavant, a rendu de services réels. Les structures étant en place et les quatre provinces ayant des problèmes communs, nous aurions trouvé qu'il n'était pas dans l'intérêt de ces provinces de faire disparaître complètement ce Conseil.

Maintenant, comme les quatre provinces en cause ont accepté l'Office d'expansion économique de la région atlantique, nous croyons tout naturel de leur donner une place à titre de conseil dans la nouvelle loi.

Mais nous ne pouvons prévoir, monsieur le président, quel genre de conseil sera acceptable aux autres provinces et quelles seront les structures de ces conseils que nous ne connaissons pas encore.

Par exemple, est-ce qu'il suffira d'un conseil comme les autres pour satisfaire aux besoins du Bas Saint-Laurent, de l'Interlake du Manitoba? On ne peut le prévoir.

Pourtant, dans le cas des provinces de l'Atlantique, nous savons très bien comment l'organisme a fonctionné; nous en connaissons les structures et certaines organisations bénévoles ont appuyé l'Office d'expansion économique de la région atlantique. C'est pourquoi sa création est prévue dans la loi, mais rien ne nous empêche de reconnaître un conseil qui serait formé, notamment, à l'intention du Bas Saint-Laurent, et rien ne nous empêchera d'adopter plus tard une loi spéciale visant à accorder un statut juridique à un conseil dont nous ne pouvons prévoir aujourd'hui ni les structures ni la juridiction.

Maintenant, quand nous disons que nous avons déprécié l'Office d'expansion économique de la région atlantique, il faudrait évidemment faire ressortir son rôle particulier, non pas à cause du Conseil de l'Atlantique, mais à cause du nouveau ministère de l'Expansion économique régionale, qui a justement pour but de coordonner toutes ces activités.

Je crois que c'est l'honorable chef de l'opposition (M. Stanfield) qui, dans son exposé, a dit: Il n'y a pas assez de coordination dans tous nos efforts visant à un développement régional approprié, mais je répondrai que

c'est là la raison d'être même de ce nouveau ministère. Il est donc certain que si nous visons à la coordination, nous ne pouvons avoir, au sein du ministère, trois, quatre ou cinq organismes semi-indépendants qui vont assurer la planification régionale en dehors du ministère. Ce serait la négation même de nos intentions.

Ce n'est pas que nous soyons mécontents de l'Office d'expansion économique de la région atlantique. Au contraire, nous serons heureux de nous servir des travaux qu'il a exécutés, justement parce que nous voulons assurer non pas la centralisation, mais la coordination de toutes les activités du ministère qui visent au développement régional.

Maintenant, ce nouveau Conseil de l'Atlantique ne sera pas nanti d'un pouvoir d'exécution plus grand que l'autre, car nous enlevons à celui-ci une grande partie de ce pouvoir. Mais, d'autre part, il pourra conseiller le ministre et le ministère sur tous les sujets qui relèvent de sa compétence. Au fait, il pourra donner des conseils, non seulement sur la politique d'infrastructure dans les Maritimes, mais aussi sur l'ARDA, FODER et tous les autres programmes associés à l'agence des stimulants industriels, c'est-à-dire qu'il donnera au nouveau conseil une vue d'ensemble des problèmes des Maritimes, ce qui lui confèrera également une certaine responsabilité.

Néanmoins, quant à la fonction d'exécution que ce conseil avait, nous ne pouvons pas la maintenir, monsieur le président, à moins de refuser d'assurer réellement la coordination.

C'est pourquoi, ce Conseil de l'Atlantique est d'un genre spécial, qui a une histoire. Il a été extrêmement valable et nous tenons à ce que les gens qui ont participé à ce Conseil puissent continuer, dans la mesure du possible, à participer au nouveau. C'est pourquoi nous pouvons en consacrer l'établissement par une disposition de la loi, même si, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de prévoir exactement quel genre d'organisme les autres provinces voudront instituer, en vue de donner suite à nos programmes.

Il ne faut pas oublier que nous avons consulté les premiers ministres des quatre provinces intéressées. Ils étaient d'accord non seulement sur le choix de M. Smith, mais également sur le maintien d'un organisme à l'intention des provinces Maritimes.

Pour ce qui est des autres provinces, monsieur le président, nous sommes dans l'incertitude. Peut-être y aura-t-il des provinces qui diront: Nous ne voulons pas de ces conseils, ou si nous en voulons un, ce n'est pas un conseil du même genre que celui de l'Atlantique.

Monsieur le président, c'est la raison pour laquelle, d'une part, nous avons créé ce Con-